



# COMMUNE de BOUILLY



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MARNE - ARRONDISSEMENT DE REIMS  
CANTON DE FISMES-MONTAGNE DE REIMS.

Mairie de BOUILLY, 2, Rue Saint Caprais, 51390 – BOUILLY.  
☎ 03-26-49-27-92 - commune.bouilly@orange.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 9 JUILLET 2021

- 1- **Sont présents :** Tous les conseillers en exercice à l'exception de Vincent MAUPRIVEZ. Mathieu DECKEUR est nommée secrétaire de séance.

Les procès -verbaux des réunions des 7 et 25 mai derniers ont été adoptés à l'unanimité.

- 2- **Dossier de subvention et choix de l'entreprise pour la réfection du mur de soutènement du cimetière et de l'Eglise :**

Des devis ont été présentés ce jour.

Ont été retenues à l'unanimité : la société 2FSR et la société Gutenberg maçonnerie. Des subventions seront demandées au Grand Reims et à la Région.

- 3- **Règlement du cimetière :**

Présentation du travail sur le nouveau règlement du cimetière. Les travaux sur ce document continuent. Un choix sur le sens d'attribution des 65 nouveaux emplacements a été fait à l'unanimité, en commençant de l'entrée venant de l'ancien cimetière.

- 4- **Les commissions :**

Sécurité routière :

Les travaux ont été commandés, la commune est en attente de la date de l'intervention, la subvention a été accordée.

Dans un premier temps l'entreprise Solotra interviendra puis dans un second temps la société T1 procédera aux marquages au sol.

Verges participatif :

La demande de subvention est parvenue au parc de la montagne de REIMS, une douzaine de familles ont répondu présentes.

Façade de la mairie :

Les travaux sur le pignon de la mairie débuteront dans le dernier trimestre de cette année 2021.

Lavoir Saint Caprais :

La première subvention a été accordée, les travaux sont prévus avant fin septembre 2021.

- 5- **Questions et informations diverses :**

Commétreuil :

Suite à l'accord de vente donné par le parc de la montagne de REIMS au BARN Hôtel, un recours a été déposé par Pierre Emmanuel TAITINGER pour faire annuler cette délibération. L'instruction est en cours.

Élagage :

Un différend en terme d'élagage entre 2 propriétaires privés a été soulevé. Ceci n'est pas du ressort de la municipalité car les deux fonds sont privés.

La séance est levée à 22h20

Mathieu DECKEUR